



REPUBLIQUE FRANÇAISE  
LIBERTE – EGALITE - FRATERNITE

**Maxime GREMETZ**  
Député de la Somme  
Président du groupe Communiste et Républicain  
au Conseil Régional de Picardie

**Madame Roselyne BACHELOT**  
**Ministre de la Santé et des Sports**  
**14 Avenue Duquesne**  
**75 007 PARIS**

Amiens, le 10 juillet 2009

Objet : Scandale sanitaire à Goodyear – Somme

Réf : AP/10072009

Madame la Ministre,

Je tiens à vous informer du scandale sanitaire existant dans l'entreprise Goodyear à Amiens.

Le comité d'hygiène et de sécurité et des conditions de travail (CHSCT) du site d'Amiens a pris livraison mardi d'un rapport de 100 pages rédigé par un cabinet extérieur sur « *l'utilisation massive de produits cancérigènes dans notre usine* ». En l'espèce des HAP/CMR (Hydrocarbures aromatiques polycycliques cancérogènes mutagènes reprotoxiques), utilisés depuis plusieurs décennies.

Ce rapport confirme les craintes du syndicat majoritaire dans l'entreprise. Alors qu'une circulaire de 2001 oblige les employeurs à adopter des mesures pour éviter au maximum le contact avec ces produits, « *la direction ne l'a jamais appliquée. Et jusqu'à aujourd'hui aucun cancer n'est reconnu en maladie professionnelle, car la direction n'a communiqué ni liste des HAP/CMR, ni fiche d'exposition aux produits.* »

Elle n'a pas fourni davantage de fiche de suivi post-professionnel aux salariés qui ont quitté l'usine, compliquant d'autant le recensement des personnes malades voire déjà mortes.

Du coup, « *l'expert, l'inspection du travail et le CHSCT ont demandé une étude épidémiologique* », destinée à remonter dix ou quinze ans en arrière pour évaluer combien d'ex-Goodyear « *souffrent de cancers* ».

L'inspection du travail envisagerait « *de dresser un PV au pénal contre les responsables légaux de l'entreprise.* »

Pendant ce temps, la Direction poursuit leur plan de suppression de 820 postes. « *La direction veut nous virer avant un scandale de santé publique* » explique la CGT.

Devant cette situation, je vous demande, Madame la Ministre, qu'une réunion ait lieu d'urgence à l'initiative de la Direction du Travail, sur les mesures à prendre pour limiter les conséquences dramatiques pour les salariés et faire indemniser les victimes.

Vous êtes la Ministre de la Santé en tous temps et partout.

Je vous prie de croire, Madame la Ministre, à l'expression de ma haute considération.

**Maxime GREMETZ**